

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal -
PLUi-H**
**Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 30/04/2025

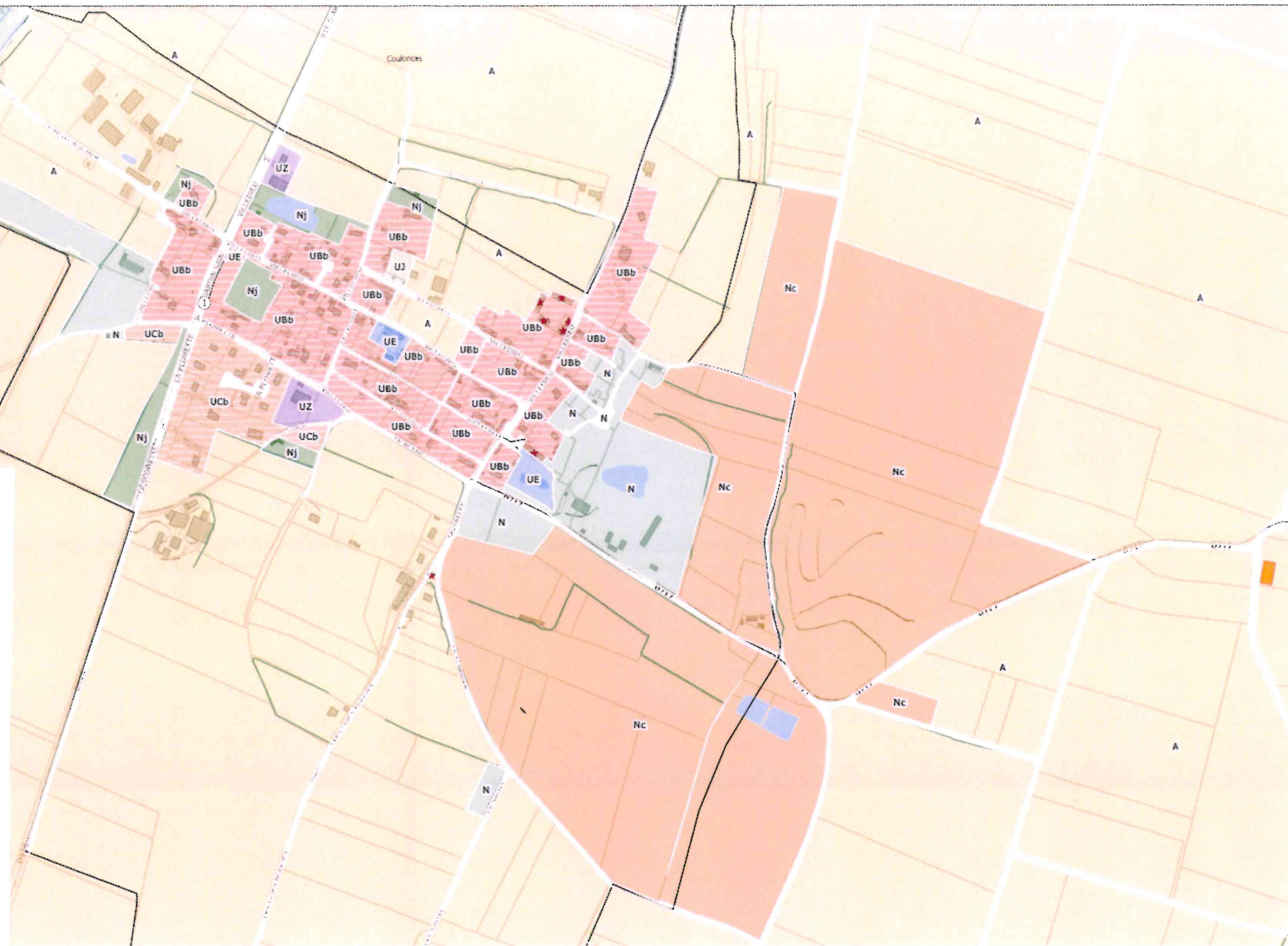
Villedieu-les-Bailleul

PRESCRIPTIONS

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Zone Humide
- Emplacement réservé

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole
- Activité artisanal ou industrielle située en zone agricole



Annexe De libération D2025-016
du 4 juillet 2025

[Signature]



Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 061-216105056-20250704-D2025_016-DE